

L'AGGLO

Beziers
méditerranée

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

FASCICULE N°2

ANNEE 2019

CADRE DE CLASSEMENT

I- STRATEGIE ET RESSOURCES

A – Prospective financière et budgets

B – Ressources Humaines et Dialogue Social

C – Systèmes d'information et numérique

II – DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE

A - Habitat et logement

B – Cohésion sociale - politique de la ville

C - Développement économique

III- AMENAGEMENT ET TRAVAUX DU TERRITOIRE

A – Aménagement

B - Cycle de l'eau et assainissement

C - Génie Urbain

IV – GESTION DES EQUIPEMENTS ET LOGISTIQUES

A – Équipements sportifs et aquatiques

- PARTIE I -
Délibérations du Conseil Communautaire

- Séance n°02 du 21 mars 2019
= DL n°47 à n°77

SOMMAIRE

PARTIE I - DELIBERATIONS DU CONSEIL

Table des matières

0 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n°03 du 28 avril 2014 et n°06 du 23 octobre 2014 - Période du 2 février au 22 février 2019.....	4
47- Vote des taux de cotisation foncière des entreprises (CFE), des taux de taxes ménages (TH, TF, TFNB), et des taux de taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2019.....	5
48 - Budget primitif principal 2019.....	8
49 - Budget primitif annexe assainissement 2019.....	9
50 - Budget primitif annexe eau 2019.....	10
51 - Budget primitif annexe ports 2019.....	11
52 - Budget primitif annexe transport 2019.....	12
53 - Budget primitif annexe photovoltaïque 2019.....	13
54 - Budget principal - modification et création d'autorisations de programme.....	14
55 - Budget annexe assainissement - modification d'autorisations de programme	15
56 - Budget annexe eau - modification d'autorisations de programme.....	17
57 - Budget annexe ports - modification d'autorisation de programme.....	18
58 - Création d'un service de paiement en ligne.....	19
59 - Adoption du tableau des emplois 2019.....	20
60 - Convention de reprise d'un compte-épargne-temps.....	21
61 - Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée - Avenant n°2 - Autorisation de signature.....	22
62 - Réseau de fibres optiques communautaire ' La Fibre du Sud ' - Mise à jour de la tarification.....	24
63 - Actualisation de la garantie d'emprunt accordée à FDI Habitat pour l'opération "Résidence LES ESCHOLLIERS I et II" à Sauvian.....	25
64 - Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault sur la lutte contre la non décence des logements - Avenant n°2 - Autorisation de signature.....	27
65 - Convention cadre "Action Cœur de Ville" - Avenant n°1 - Autorisation de signature.....	28
66 - Association Béziers Méditerranée Insertion Emploi - Convention de financement du dispositif "PLIE Béziers Méditerranée" année 2019 - Autorisation de signature.....	30
67 - Convention de financement de la Mission Locale d'Insertion du Biterrois pour 2019 - Autorisation de signature.....	31
68 - ZAC Les Portes de Sauvian : Fixation du barème des participations des constructeurs au titre de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme.....	32
69 - ZAC Les Portes de Sauvian : Convention de participation Constructeur.....	34
70 - Fonds de concours (FAEC) à la commune de Servian pour l'aménagement du secteur Est - Attribution.....	36
71 - Élaboration du schéma d'aménagement pour la valorisation patrimoniale et paysagère de l'entrée Est de l'Agglomération (RD612 route d'Agde- canal du Midi) - Plan de financement.....	38
72 - Cession au groupe IN'LI SUD OUEST de la parcelle cadastrée OZ n°1125 commune de Béziers dans le cadre du projet de restructuration de l'îlot Alma / Saint Saëns.....	39
73 - Désignation des représentants de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranéenne au comité syndical du Syndicat Mixte D'études et de travaux de l'Astien.....	40
74 - Convention Plan de Déplacements Entreprises Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée/ URSSAF Languedoc Roussillon - site de Béziers - Approbation.....	42
75 - Comité de surveillance des transports publics urbains - Nomination des 17 représentants.....	44
76 - Aménagement de l'entrée Ouest de Béziers - Création d'une Voie Pénétrante - Lancement de la procédure de déclaration d'enquête d'utilité publique et parcellaire.....	45
77 - Réalisation du Palais des sports déclaré d'intérêt communautaire - Avis sur les suites à donner à la procédure de marché global de performance.....	47

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises par monsieur le Président, sur la période du 14 décembre 2018 au 1 février 2019, en application de la délégation de principe accordée par les délibérations n°03 du 28 avril 2014 et n°06 du 23 octobre 2014 et reprises dans les tableaux joints en annexe.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil prend acte.

47 - Vote des taux de cotisation foncière des entreprises (CFE), des taux de taxes ménages (TH, TF, TFNB), et des taux de taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2019.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Les services fiscaux ont notifié à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée les bases d'imposition prévisionnelles et les produits suivants pour l'année 2019 :

	Notifications bases 2019	Notifications produits 2019	Rappel : taux 2018	Produits 2019 à taux constants par rapport à 2018
Cotisation Foncière Economique	45 168 000 €		34,41%	15 542 309 €
Cotisation sur la valeur ajoutée		7 160 330 €		7 160 330 €
Taxe sur surfaces commerciales		2 007 422 €		2 007 422 €
Impôt forfaitaire s/ ent. De réseaux		643 011 €		643 011 €
TOTAL IMPOTS ECONOMIQUES				25 353 072 €
Taxe Habitation	173 166 000 €		12,80%	22 165 248 €
Taxe sur le Foncier bâti	165 950 000 €		2,58%	4 281 510 €
Taxe sur le Foncier non bâti	2 799 000 €		3,19%	89 288 €
Produit taxe additionnelle sur le foncier non bâti		444 170 €		444 170 €
TOTAL IMPOTS MENAGES				26 980 216 €
TOTAL				52 333 288 €
Allocations Compensatrices				2 990 606 €
TOTAL				55 323 894 €
Garantie individuelle de ressources				-4 256 834 €
TOTAL PRODUITS FISCAUX				51 067 060 €

Les services fiscaux ont également notifié à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

- les bases d'imposition prévisionnelles suivantes relatives à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) instituée par l'EPCI pour l'année 2019 :

A l'issue du lissage des taux sur 8 ans approuvé en conseil communautaire du 13 octobre 2011, le taux de TEOM 2019 par commune serait de 12,30 % :

	NOTIFICATIONS BASES TEOM 2019	Taux 2019	PRODUITS TEOM 2019
BEZIERS	112 631 556 €	12,30%	13 853 681 €
SAUVIAN	3 827 692 €	12,30%	470 806 €
SERIGNAN	8 247 871 €	12,30%	1 014 488 €
VALRAS-PLAGE	13 917 871 €	12,30%	1 711 898 €
VILLENEUVE-LES- BEZIERS	5 455 870 €	12,30%	671 072 €
TOTAL TEOM	144 080 860 €	12,30%	17 721 945 €

- les bases d'imposition prévisionnelles 2019 suivantes relatives à la TEOM perçue par l'EPCI dont le produit est reversé au SMICTOM de Pézenas. Le produit de TEOM attendu par le SMICTOM étant de 3 482 218 €, le taux 2019 de TEOM reste stable (14,05%), par rapport au taux 2018, soit :

	NOTIFICATION BASES TEOM 2019	Rappel Taux 2018	PRODUIT TEOM 2019
COMMUNES RELEVANT DU SMICTOM	24 784 475 €	14,05%	3 482 218 €
TOTAL TEOM	24 784 475 €		3 482 218 €

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De maintenir les taux des 4 taxes constants par rapport à 2018, soit de voter les taux d'imposition 2019 suivants :

Taux de cotisation foncière économique (CFE) :	34,41%
Taux de Taxe d'Habitation (TH) :	12,80%
Taux de Taxe foncier bâti (TFB) :	2,58%
Taux de Taxe foncier non bâti (TFNB) :	3,19%
- D'approuver le taux de TEOM 2019 à 12,30 % après 8 années de lissage, soit :

Béziers :	12,30%
Sauvian :	12,30%
Sérignan :	12,30%
Valras-Plage :	12,30%
Villeneuve-Les-Béziers :	12,30%
- D'approuver un taux de TEOM 2019 constant par rapport à 2018 concernant la zone du SMICTOM de Pézenas égal à : 14,05%
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 février 2019, s'est tenu un débat et a été voté le rapport sur les orientations générales du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, pour l'exercice 2019.

Sont soumises aujourd'hui à votre approbation, les propositions budgétaires 2019 concernant le budget principal (nomenclature M14).

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du CGCT).

Les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget primitif principal 2019 et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Le budget proposé est voté par nature et comporte une présentation par fonction. Le projet de budget peut être résumé ainsi :

- Section de fonctionnement : 102 401 238 €

- Section d'investissement : 51 832 380 €

(Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section)

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De voter par chapitre et par opération d'investissement, les autorisations de dépenses et de recettes, telles qu'elles apparaissent dans la balance de chacune des sections du budget primitif principal, pour l'exercice 2019.

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

49 - Budget primitif annexe assainissement 2019.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
 Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
 Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
 Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
 Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
 Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
 Michèle MILLER à Claude GEISEN,
 Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
 Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
 Laurence RUL à Michel HERAIL,
 Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
 Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
 Daniel PAREDES à Claude PATIN,
 Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 février 2019, s'est tenu un débat et a été voté le rapport sur les orientations générales du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, pour l'exercice 2019.

Sont soumises aujourd'hui à votre approbation, les propositions budgétaires 2019 concernant le budget annexe Assainissement (nomenclature M49).

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du CGCT), les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget primitif 2019 et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Le projet de budget peut être résumé ainsi :

- Section d'exploitation : 6 487 415€
- Section d'investissement : 13 475 627 €

(Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section)

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De voter par chapitre et par opération d'investissement, les autorisations de dépenses et de recettes, telles qu'elles apparaissent dans la balance de chacune des sections du budget primitif annexe Assainissement, pour l'exercice 2019.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

50 - Budget primitif annexe eau 2019.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 février 2019, s'est tenu un débat et a été voté le rapport sur les orientations générales du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, pour l'exercice 2019.

Sont soumises aujourd'hui à votre approbation, les propositions budgétaires 2019 concernant le budget annexe Eau (nomenclature M49).

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du CGCT), les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget primitif 2019 et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Le projet de budget peut être résumé ainsi :

- Section d'exploitation : 4 053 649€

- Section d'investissement : 6 380 799 €

(Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section)

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De voter par chapitre et par opération d'investissement, les autorisations de dépenses et de recettes, telles qu'elles apparaissent dans la balance de chacune des sections du budget primitif annexe Eau, pour l'exercice 2019.

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

51 - Budget primitif annexe ports 2019.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 février 2019, s'est tenu un débat et a été voté le rapport sur les orientations générales du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, pour l'exercice 2019.

Sont soumises aujourd'hui à votre approbation, les propositions budgétaires 2019 concernant le budget annexe Ports (nomenclature M4).

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du CGCT), les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget primitif 2019 et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Ce projet de budget peut être résumé ainsi :

- Section d'exploitation : 872 568 €
 - Section d'investissement : 1 122 100 €
- (Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section)

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De voter par chapitre et par opération d'investissement, les autorisations de dépenses et de recettes, telles qu'elles apparaissent dans la balance de chacune des sections du budget primitif annexe Ports, pour l'exercice 2019.

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

52 - Budget primitif annexe transport 2019.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,

Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 février 2019, s'est tenu un débat et a été voté le rapport sur les orientations générales du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, pour l'exercice 2019.

Sont soumises aujourd'hui à votre approbation, les propositions budgétaires 2019 concernant le budget annexe Transport (nomenclature M43).

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du CGCT), les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget primitif 2019 et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Ce projet de budget peut être résumé ainsi :

- Section d'exploitation : 17 766 379 €
 - Section d'investissement : 415 102€
- (Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section)

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De voter par chapitre et par opération d'investissement, les autorisations de dépenses et de recettes, telles qu'elles apparaissent dans la balance de chacune des sections du budget primitif annexe Transport, pour l'exercice 2019.

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

53 - Budget primitif annexe photovoltaïque 2019.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 février 2019, s'est tenu un débat et a été voté le rapport sur les orientations générales du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, pour l'exercice 2019.

Sont soumises aujourd'hui à votre approbation, les propositions budgétaires 2019 concernant le budget annexe Photovoltaïque (nomenclature M41).

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du CGCT), les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget primitif 2019 et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Ce projet de budget peut être résumé ainsi :

- Section d'exploitation : 3 000 €
 - Section d'investissement : 0 €
- (Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section)

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De voter par chapitre et par opération d'investissement, les autorisations de dépenses et de recettes, telles qu'elles apparaissent dans la balance de chacune des sections du budget primitif annexe Photovoltaïque, pour l'exercice 2019.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

54 - Budget principal - modification et création d'autorisations de programme.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,

Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,

Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,

Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,

Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,

Pascale LAUGE à Didier BRESSON,

Michèle MILLER à Claude GEISEN,

Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,

Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,

Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,

Laurence RUL à Michel HERAIL,

Gérard BOYER à Frédéric LACAS,

Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,

Daniel PAREDES à Claude PATIN,

Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

En application de l'article L. 2311-3 du CGCT, la section d'investissement du Budget peut comprendre des autorisations de programme (AP) dans le cadre d'une démarche pluriannuelle.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Conformément au débat d'orientation budgétaire et à l'adoption du budget pour 2019, il convient de modifier les autorisations de programme du budget principal en vigueur, approuvées lors du conseil communautaire du 15/03/2018, et de créer les autorisations de programme, telles que présentées dans le tableau récapitulatif joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver la modification des autorisations de programme telle que décrite dans le tableau ci-annexé,
- D'approuver la création des autorisations de programme telle que décrite dans le tableau ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

55 - Budget annexe assainissement - modification d'autorisations de programme .

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

En application de l'article L. 2311-3 du CGCT, la section d'investissement du Budget peut comprendre des autorisations de programme (AP) dans le cadre d'une démarche pluriannuelle.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Suite au vote du budget 2019, il convient de modifier les autorisations de programme du budget annexe assainissement en vigueur, approuvées lors du conseil communautaire du 15/03/2018, telles que présentées dans le tableau récapitulatif joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver la modification des autorisations de programme telle que décrite dans le tableau ci-annexé.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

En application de l'article L. 2311-3 du CGCT, la section d'investissement du Budget peut comprendre des autorisations de programme (AP) dans le cadre d'une démarche pluriannuelle.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Suite au vote du budget 2019, il convient de modifier les autorisations de programme du budget annexe eau en vigueur, approuvées lors du conseil communautaire du 15/03/2018, telles que présentées dans le tableau récapitulatif joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver la modification des autorisations de programme telle que décrite dans le tableau ci-annexé.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

57 - Budget annexe ports - modification d'autorisation de programme.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
 Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
 Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
 Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
 Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
 Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
 Michèle MILLER à Claude GEISEN,
 Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
 Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
 Laurence RUL à Michel HERAIL,
 Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
 Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
 Daniel PAREDES à Claude PATIN,
 Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

En application de l'article L. 2311-3 du CGCT, la section d'investissement du Budget peut comprendre des autorisations de programme (AP) dans le cadre d'une démarche pluriannuelle.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Suite au vote du budget 2019, il convient de modifier l'autorisation de programme du budget annexe ports en vigueur, approuvée lors du conseil communautaire du 15/03/2018, telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

A noter, l'avance contractuelle versée au mandataire n'est pas rattachée à l'autorisation de programme.

Aménagement des ports

Opération	2018	2019	2020	2021	2022	Montant AP € HT
Aménagement des ports	123 666,46	800 000,00	2 500 000,00	2 306 165,00	1 785 165,00	7 514 996,46
TOTAL	123 666,46	800 000,00	2 500 000,00	2 306 165,00	1 785 165,00	7 514 996,46

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver la modification de l'autorisation de programme telle que présentée dans dans le tableau ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

58 - Création d'un service de paiement en ligne.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,

Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée souhaite proposer un service de paiement en ligne accessible aux usagers pour le recouvrement de recettes qui a pour but de participer à la modernisation des services offerts à la population.

L'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver la mise en place de l'offre de paiement en ligne des recettes de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée via le dispositif PayFIP/TIPI proposé par la DGFIP.

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

59 - Adoption du tableau des emplois 2019.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,

Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

L'évolution de l'organisation de la Communauté d'Agglomération, au regard des mobilités, des mutualisations, des transferts de compétence ainsi que du cadre réglementaire nécessite la mise à jour régulière du tableau des emplois.

Au terme des arbitrages budgétaires, dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2019, sont proposées, à compter du 1^{er} avril 2019, les créations et transformations de poste qui permettront de doter les services de moyens humains adaptés aux projets et actions prévus en respectant le cadrage budgétaire fixé.

Le renforcement des actions directes à destination des usagers, la prise en compte des incitations au développement des usages numériques, l'ajustement définitif des conséquences de la dissolution du SITOM du Littoral et le transfert de la compétence GEMAPI conduisent à envisager les créations de poste suivantes :

- un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives (cat. B) à temps non complet (18h hebdomadaires) pour la direction des équipements sportifs et aquatiques,
- un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (cat. C) pour la direction de l'aménagement,
- un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe (cat. B) pour la direction des systèmes d'information et du numérique.

Il convient en outre de transformer dans le cadre des adaptations de notre organisation à nos actions prioritaires, quatre postes par substitution à quatre départs en retraite non remplacés:

- un emploi d'ingénieur (en lieu et place d'un emploi d'attaché) pour la direction du génie urbain,
- un emploi de rédacteur (en lieu et place d'un emploi d'agent de maîtrise principal) et un emploi d'adjoint technique (en lieu et place d'un emploi d'agent de maîtrise) pour la direction de la transition énergétique et de la gestion des déchets,
- et un emploi d'adjoint administratif (en lieu et place d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe) pour la direction de l'habitat et du logement.

Enfin, sont proposés les deux transformations suivantes :

- un emploi d'adjoint technique en emploi de technicien pour la direction des patrimoines,
- et un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives en emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe pour la direction des équipements sportifs et aquatiques.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'adopter le tableau des emplois 2019 de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée tel que joint en annexe à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

60 - Convention de reprise d'un compte-épargne-temps.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,

Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,

Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,

Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,

Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,

Pascale LAUGE à Didier BRESSON,

Michèle MILLER à Claude GEISEN,

Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,

Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,

Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,

Laurence RUL à Michel HERAIL,

Gérard BOYER à Frédéric LACAS,

Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,

Daniel PAREDES à Claude PATIN,

Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Dans le cadre du recrutement par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du technicien infrastructures voirie réseaux, l'agent dont la candidature a été retenue était titulaire dans sa structure d'origine, la ville de Bram, d'un compte-épargne-temps. Ce compte épargne temps totalisait 22 jours.

Par convention, les deux entités peuvent prévoir les modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par le bénéficiaire du compte épargne temps à la date du 4 mars 2019.

La ville de Bram a donné son accord pour verser à la Communauté d'Agglomération la somme de 990 euros correspondant à la compensation forfaitaire de 11 jours inscrits sur le compte épargne temps de l'agent concerné.

Il vous est donc proposé de valider le projet de convention de reprise d'un compte épargne temps.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'adopter la convention de reprise d'un compte épargne temps jointe à la présente délibération,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

61 - Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée - Avenant n°2 - Autorisation de signature.

Reçu en Sous-préfecture le : 29/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

La convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée a été validée en séance du 23 mars 2017. Cette convention présente, notamment dans sa première partie, les objectifs à confier à l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, la deuxième partie faisant référence aux moyens octroyés à l'Office de Tourisme et les modes de gestion retenus. Il convient donc de modifier, par avenant, la deuxième partie de la convention et notamment l'article 4.2 intitulé moyens humains.

Désormais, la Communauté d'Agglomération met également à disposition de l'Office de Tourisme Communautaire les nouvelles ressources humaines suivantes :

- 1 agent de catégorie A à temps plein pour le poste de chargé de mission événementiel à compter du 1er Avril 2019

La masse salariale correspondante représentée par cet agent est facturée par la Communauté d'Agglomération à l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme met à disposition de la Communauté d'Agglomération :

- 1 agent de droit privé pour 50 % de son temps au lieu de 35 % comme précédemment pour exercer la fonction de directeur adjoint du tourisme et de directeur des ports dans les services de la Communauté d'Agglomération à compter du 1er Avril 2019.

La masse salariale correspondante représentée par cet agent est facturée par l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée à la Communauté d'Agglomération. Le différentiel de 15 % sera imputé au budget de la régie des ports Béziers Méditerranée.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver l'avenant n°2 de la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée tel qu'annexé,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

62 - Réseau de fibres optiques communautaire ' La Fibre du Sud ' - Mise à jour de la tarification.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
 Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
 Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
 Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
 Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
 Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
 Michèle MILLER à Claude GEISEN,
 Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
 Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
 Laurence RUL à Michel HERAIL,
 Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
 Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
 Daniel PAREDES à Claude PATIN,
 Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Depuis 2008, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée exerce sa compétence d'établissement et d'exploitation des réseaux de communications électroniques à très haut débit.

Cette action, matérialisée par la construction du réseau communautaire de fibre optique « La Fibre du Sud », permet de répondre à 2 objectifs :

- l'accès au très haut débit pour les entreprises avec un coût de raccordement réduit et uniformisé sur le territoire
- l'interconnexion des sites et services publics (communaux, intercommunaux, état)

Aujourd'hui le réseau communautaire s'étend sur 165 kilomètres en maillant tous les parcs d'activités économiques communautaires et a vocation à assurer une présence de la fibre optique sur l'ensemble des communes membres, permettant actuellement le raccordement de 312 sites dont 150 entreprises.

Le raccordement d'une entreprise s'effectue en contractant une liaison fibre auprès d'un opérateur télécom, qui sollicite ensuite les services de la communauté d'agglomération. Ceux-ci procèdent ensuite aux travaux de raccordement nécessaires, et facturent à l'opérateur une partie des travaux et une redevance d'utilisation de cette liaison selon le catalogue tarifaire en vigueur.

Cette tarification doit aujourd'hui être modifiée pour prendre en compte l'évolution des coûts d'entretien du réseau.

L'évolution porte principalement sur les coûts d'utilisation des fourreaux d'Orange, le coût de d'hébergement des équipements des opérateurs dans les shelters et armoires de rue télécoms, ainsi que les modalités de résiliation. Ces évolutions visent à assurer un juste partage des coûts d'exploitation du réseau entre la communauté d'agglomération et les opérateurs.

Les tarifs seront révisés annuellement afin de prendre en compte les évolutions de la filière ainsi que les nouveaux besoins en terme d'aménagement du territoire.

Cette mise à jour de la tarification nécessitera de procéder à un avenant des conventions établies avec les opérateurs télécoms. Les futures révisions tarifaires ne nécessiteront pas d'avenant, une clause de l'avenant permettra la révision tarifaire sans avenant.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver la grille tarifaire ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

63 - Actualisation de la garantie d'emprunt accordée à FDI Habitat pour l'opération "Résidence LES ESCHOLLIERS I et II" à Sauvian.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,

Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 novembre 2004 ayant déclaré d'intérêt communautaire le programme de « Résidence LES ESCHOLLIERS I de 11 logements et LES ESCHOLLIERS II de 2 logements, située sur la commune de Sauvian.

La Caisse des dépôts et consignation a proposé à la société FDI Habitat une offre de réaménagement de certains de ses emprunts permettant d'allonger leur durée de maturité de 10 ans en abaissant le taux d'intérêt sur la période allongée. Le périmètre de cette offre comprend un emprunt garanti par la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, ayant permis de financer la construction des résidences suivantes :

- Résidence LES ESCHOLLIERS I de 11 logements, située sur la commune de Sauvian.
- Résidence LES ESCHOLLIERS II de 2 logements, située sur la commune de Sauvian.

Après examen, il vous est proposé d'approuver les dispositions suivantes :

Article 1 : La Communauté d'Agglomération réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par FDI Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de 60% et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagé sont indiquée, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la ligne du prêt réaménagé à taux révisable indexée sur le taux du Livret A, le taux du livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %.

Article 3 : La garantie de la Communauté d'agglomération Béziers méditerranée est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par FDI Habitat, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement.

Article 4 : L'Assemblée délibérante s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'actualiser la garantie d'emprunt initiale accordée à FDI Habitat, selon les caractéristiques reprises dans l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

64 - Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault sur la lutte contre la non décence des logements - Avenant n°2 - Autorisation de signature.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

La Communauté d'Agglomération a approuvé en Conseil Communautaire en date du 6 mars 2016, la signature d'une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, afin de s'engager dans un dispositif à la fois incitatif et coercitif et ainsi rendre son action plus efficace en matière de lutte contre l'habitat indécemment et indigne.

Ce dispositif partenarial vise à favoriser :

- une meilleure connaissance de l'état du parc locatif privé sur le territoire de l'agglomération,
- un plus grand nombre de signalements de situations d'indécence,
- une plus forte sensibilisation des propriétaires quant à leur connaissance des normes de décence,
- la réalisation des travaux nécessaires dans les meilleurs délais.

Suite à l'organisation mise en place au sein du service Maison de l'Habitat Durable, au recrutement par la Communauté d'Agglomération d'une technicienne habitat salubrité en charge des visites de contrôle des logements et des rapports de visite, en lieu et place de l'opérateur anciennement madaté, et tenant compte des précisions à apporter sur le déroulement des visites et sur l'information des propriétaires concernés, il convient d'établir un avenant à la convention signée le 3 mai 2016 qui précise les modalités d'intervention suivantes :

Suite au signalement des situations d'indécence :

- La technicienne habitat salubrité de la Communauté d'Agglomération effectue les visites de contrôle des logements au regard des normes de décence.
- La technicienne habitat salubrité de la Communauté d'Agglomération effectue un rapport de visite portant sur les éléments de décence.
- Le constat de mise en conformité ou de non conformité du logement est établi par la technicienne habitat salubrité de la Communauté d'Agglomération.
- La technicienne habitat salubrité de la Communauté d'Agglomération participe au comité de suivi qui se réunit une fois par trimestre et permet de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif.

- Sur le déroulement des visites de contrôle des logements :

- La visite organisée suite au signalement s'effectue uniquement en présence du ou des locataires.

- Sur l'information des propriétaires concernés par une situation de non décence :

- Préalablement à l'envoi des courriers aux propriétaires, ces derniers sont informés des constats établis lors des visites. Un rendez-vous peut leur être proposé à la Maison de l'Habitat Durable.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention de partenariat relative au dispositif de lutte contre la non décence des logements tel qu'annexé,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

65 - Convention cadre "Action Cœur de Ville" - Avenant n°1 - Autorisation de signature.

Reçu en Sous-préfecture le : 29/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,

Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Par délibération n°224 du 11 octobre 2018, vous avez approuvé et autorisé Monsieur le Président à signer la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » avec l'État, la commune de Béziers et les différents partenaires.

La convention a été signée le 29 octobre 2018 par Monsieur le Préfet de l'Hérault. Il s'agit pour l'État de relancer une politique d'aménagement du territoire ciblée sur les villes moyennes et les enjeux de la revitalisation, en particulier, de leurs centres-villes.

Le plan « Action Cœur de Ville », piloté par la commune de Béziers, comprend 29 fiches actions, et vient en soutien des efforts mis en œuvre par les acteurs locaux sur leurs centres-villes, a fortiori l'Agglomération Béziers Méditerranée. En effet, ce nouveau dispositif, particulièrement souple dans sa mise en œuvre technique, viendra en renfort du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le centre-ville et s'inscrit en complémentarité avec la politique d'habitat menée par l'Agglomération et l'État à travers l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Suite au Comité de projet « Action Cœur de Ville » qui s'est tenu le 27 février dernier en Sous-préfecture de Béziers, il est présenté l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » annexé à la présente délibération.

La Région Occitanie, la Chambre de Commerces et d'Industrie de l'Hérault et le Groupe la Poste sont les 3 nouveaux signataires de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville ».

Il est également proposé les 7 opérations nouvelles qui figurent dans le cadre de l'axe 1 « de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville », il s'agit de :

- L'immeuble, 30 avenue Alphonse Mas : pour la réalisation de 3 logements,
- Les immeubles, 48 et 50 rue Canterelles : pour la réalisation de 5 logements,
- L'immeuble, 19 rue du Coq : pour la réalisation de 3 logements,
- L'immeuble 12 rue Moulin à l'Huile : pour la réalisation de 2 logements,
- Les immeubles, 8 bis et 10 avenue Gambetta : pour la réalisation d'environ 10 logements,
- Les six immeubles, 38, 40, 42, 44, 46 et 48 rue Berlioz : pour un potentiel de 10 à 12 logements,
- Une résidence Intergénérationnelle, avenue Georges Clemenceau : pour la réalisation de 121 logements.

Ces nouvelles opérations pourront désormais être proposées à l'étude pour bénéficier des aides à la revalorisation d'immeuble de la part d'Action Logement. La plupart d'entre elles pourrait concerner de la production de logements locatifs sociaux. Elles pourraient ainsi bénéficier du soutien de l'Agglomération au titre de la production de logement social (Délégation des Aides à la Pierre) ou de la reconstitution de l'offre démolie sur la Devèze (NPNRU).

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » tel qu'annexé,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer à signer l'avenant n°1 à la convention cadre et ses annexes ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent le dispositif de mise en cohérence des interventions publiques, au niveau local, pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté, en lien notamment avec le Contrat de ville et le service public de l'emploi.

Porté par l'Association Béziers Méditerranée Emploi Insertion (BÉMIE), le dispositif PLIE est mis en œuvre sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Les fonctions principales du dispositif visent à :

- Promouvoir et développer la clause d'insertion au sein des différents marchés publics conclus sur le territoire communautaire.
- Organiser des parcours d'insertion combinant accompagnement personnalisé, expérience de travail, formation et, en fin de parcours, aide renforcée pour la recherche d'emploi.
- Mettre en place des chantiers d'insertion sur le territoire de la ville de Béziers et sur le territoire des autres communes de l'agglomération.
- Favoriser le rapprochement avec les acteurs économiques et par conséquent, contribuer au développement local et à la mise en emploi.

Les axes d'intervention sont les suivants :

- Accueil, accompagnement et suivi renforcé.
- Orientation et bilan.
- Insertion par l'Activité Économique (IAE) et développement de l'offre d'insertion.
- Mobilité et intégration dans l'emploi, relations avec les entreprises.

L'Agglomération Béziers Méditerranée contribue aux actions menées par le PLIE en attribuant pour l'année 2019 :

- Une subvention socle de 210 000 € pour un budget prévisionnel global de 574 974 €.
- Une avance de trésorerie pour pallier les retards de paiement des fonds FSE d'un montant annuel de 175 000€

Ces montants restent identiques à ceux attribués pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver la convention telle qu'annexée,
- D'attribuer à l'Association Béziers Méditerranée Emploi Insertion, au titre de l'année 2019, une subvention de 210 000 € dédiée au dispositif PLIE, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019,
- D'attribuer à l'association Béziers Méditerranée Emploi Insertion au titre de l'année 2019, une avance de trésorerie de 175 000€ dédiée au dispositif PLIE, étant précisé que les crédits nécessaires sont également inscrits au budget primitif 2019,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

67 - Convention de financement de la Mission Locale d'Insertion du Biterrois pour 2019 - Autorisation de signature.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,

Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

La Mission Locale d'Insertion du Biterrois, association 1901, met en œuvre les politiques d'insertion définies par l'État, les collectivités territoriales, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents et Pôle Emploi. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, ayant quitté le système scolaire, quel que soit leur niveau d'études, en vue de leur insertion socio-professionnelle.

La MLI a pour missions d'accueillir, d'informer, d'orienter, d'accompagner les jeunes concernés, de repérer leurs besoins et proposer en réponse les mesures disponibles pour faciliter leur insertion socio-professionnelle. Elle s'attache également à promouvoir, soutenir, favoriser toute initiative visant au développement de l'autonomie du public.

Pour ce faire, la MLI prend en considération l'ensemble des problématiques rencontrées par les jeunes dans tous les domaines de la vie quotidienne qui peuvent constituer des freins au parcours d'insertion professionnelle et sociale.

L'Agglomération Béziers Méditerranée contribue aux actions menées par la MLI en attribuant pour 2019 une subvention de 199 132€ pour un budget prévisionnel global de 2 298 260 €.

Ce montant de subvention reste identique à celui attribué pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De conclure une convention financière et de partenariat avec la MLI du Biterrois, pour l'année 2019, jointe en annexe.
- D'octroyer à la MLI, pour l'année 2019, une subvention sociale de 199 132€, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2019.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

68 - ZAC Les Portes de Sauvian : Fixation du barème des participations des constructeurs au titre de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Par délibération du conseil communautaire du 21 octobre 2010, le conseil communautaire a approuvé le traité de concession d'aménagement et a confié à la SEBLI l'aménagement de la zone.

La dénomination sociale de la SEBLI a été modifiée en VIATERRA, par délibération de l'Assemblée générale des actionnaires du 27 octobre 2016.

Par délibération du conseil communautaire du 21 septembre 2010, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a créé la ZAC Les Portes de Sauvian et a décidé d'exclure du champ d'application de la taxe locale d'Équipement (T.L.E) les constructions qui seront édifiées à l'intérieur du périmètre de la ZAC conformément aux dispositions des articles 1585 C et 317 Quater de l'annexe II du code Général des Impôts et de l'article R.311-5 du code de l'urbanisme.

Par délibération du conseil communautaire du 20 novembre 2014, le Conseil communautaire a approuvé le barème des participations constructeurs pour 3 catégories de constructions : industries ou activités artisanales, services ou bureaux, commerces. Or le cahier des charges de la ZAC autorise les constructeurs à réaliser dans la ZAC un logement de fonction dès lors qu'il respecte les conditions limitatives imposées au PLU. Cette catégorie de construction doit être répertoriée dans le barème des participations des constructeurs.

Considérant l'article 8 du traité de concession d'aménagement qui prévoit que "lorsque des constructions seront édifiées sur des terrains non cédés ou concédés par le cocontractant, le constructeur sera tenu d'une participation au coût d'équipement de la zone à établir dans le cadre d'une convention entre ce dernier et le concédant (art. L. 311-4 du Code de l'urbanisme)".

Considérant l'article 25 III du traité de concession d'aménagement, le concessionnaire dispose des produits des participations dues par les propriétaires non aménageurs.

Ainsi la convention de participation pourra prévoir le versement de la participation directement à l'aménageur et son imputation au bilan de l'opération.

Considérant qu'il appartient à l'autorité compétente en référence aux principes de transparence et d'égalité devant l'impôt, de moduler les participations dues au titre de l'article L311-4 du code de l'urbanisme en fonction de l'activité économique accueillie.

Considérant que des critères doivent être identifiés pour déterminer la part des dépenses d'équipements publics à mettre à la charge de chacune des différentes catégories de constructions suivant donc l'activité économique accueillie.

Considérant l'actualisation des prix sur la base de l'indice TP01, il est proposé le barème des participations des constructeurs suivant :

1/Constructions à usage d'industrie ou activité artisanale, soumises à permis de construire et bénéficiant des infrastructures de la ZAC Les Portes de Sauvian	54 € /m ² de surface plancher
2/ Constructions à usage d'entrepôt soumises à permis de construire et bénéficiant des infrastructures de la ZAC Les Portes de Sauvian	54 € /m ² de surface plancher

3/ Constructions à usage de services ou bureaux soumises à permis de construire et bénéficiant des infrastructures de la ZAC Les Portes de Sauvian	80 € /m ² de surface plancher
4/ Constructions à usage de logement de fonction soumises à permis de construire et bénéficiant des infrastructures de la ZAC Les Portes de Sauvian	80 € /m ² de surface plancher
5/ Constructions à usage de commerces soumises à permis de construire et bénéficiant des infrastructures de la ZAC Les Portes de Sauvian	107 € /m ² de surface plancher

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver le barème des participations des constructeurs de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme, tel que défini ci-avant dont les montants en valeur février 2019 seront actualisés en fonction de l'indice TP 01, l'indice de base étant celui de Octobre 2018 connu et publié le 19 janvier 2019 soit 110,9 (base 100 en janvier 2010)

- D'autoriser VIATERRA en sa qualité d'aménageur de la ZAC, à appliquer ce barème dans le cadre des conventions de participations de l'article L.311-4 alinéa 4 du code de l'urbanisme et à imputer la recette correspondante au compte d'exploitation de l'opération.

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

69 - ZAC Les Portes de Sauvian : Convention de participation Constructeur.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,

Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Par délibération du Conseil Communautaire du 21 octobre 2010, le conseil communautaire a approuvé le traité de concession d'aménagement et a confié à la SEBLI l'aménagement de la zone.

Par délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2010, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a créé la ZAC Les Portes de Sauvian et a décidé d'exclure du champ d'application de la taxe locale d'Équipement (T.L.E) les constructions qui seront édifiées à l'intérieur du périmètre de la ZAC conformément aux dispositions des articles 1585 C et 317 Quater de l'annexe II du code Général des Impôts et de l'article R.311-5 du code de l'urbanisme.

Par délibération du Conseil Communautaire du 3 février 2011, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Les Portes de Sauvian.

Par délibération du 20 novembre 2014, le Conseil Communautaire a fixé le Barème des Participations constructeurs modulé selon les différentes catégories d'activité, Barème réactualisé par délibération du 21 mars 2019.

Considérant l'article L.311-4 alinéa 4 du code de l'urbanisme ainsi rédigé : *« lorsqu'une construction est édifée sur un terrain n'ayant pas fait l'objet d'une cession, location ou concession d'usage, consentie par l'aménageur de la zone, une convention conclue entre la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale et le constructeur prévoit les conditions dans lesquelles participe au coût des équipements de la zone. La convention constitue une pièce obligatoire du dossier de permis de construire ou de lotir. »*

Madame Laura SERRANO est propriétaire d'une emprise foncière dans la ZAC Les Portes de Sauvian, parcelles cadastrées AS 121 et AS 123 représentant une superficie de 7.874 m² situés dans le secteur EST (secteur Verbeillou) de la ZAC. Sur cette emprise foncière, Madame Laura SERRANO envisage de réaliser la construction de locaux de bureaux et d'atelier.

Ce programme immobilier sur la ZAC Les Portes de Sauvian est le suivant :

- Hangar et Ateliers : 300 m² de SDP
 - Bureaux : 64 m² de SDP
 - Logement de fonction : 120 m² de SDP
 - Des espaces extérieurs de stockage et de stationnements
- La surface de plancher (SDP) totale est de 484 m².

Dès lors, en application de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme, une convention de participation du constructeur à la réalisation des équipements publics de la ZAC doit donc conclue entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, le constructeur, et l'aménageur de la ZAC, VIATERRA. Cette convention précise les conditions de participation du constructeur au coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans la zone.

Elle constitue une pièce obligatoire des dossiers de demande de permis de construire en vertu de l'article R.423-23 du Code de l'Urbanisme.

Il convient donc de conclure une convention de participation (ci-joint en annexe) qui présente les caractéristiques suivantes :

- le montant de la participation constructeur au coût des équipements publics à réaliser est fixé à 54 euros (€) par m² de surface de plancher autorisée d'Ateliers et Entrepôts, 80 euros (€) par m² de surface de plancher autorisée de Bureaux et/ou de logement de fonction, soit pour une surface de plancher de 64 m² de bureaux, 120 m² de logement de fonction et 300 m² d'ateliers, la somme de 30.920,00 € (Trente mille neuf cent vingt euros).
- les versements seront effectués selon l'échéancier suivant : 25% à la signature de la convention, 25% à la date de démarrage des travaux de construction ou à la date de Déclaration d'Ouverture du Chantier (D.R.O.C.), solde 6 mois après le démarrage des travaux ou de la DROC.
- le montant de la participation est versé directement à l'aménageur conformément à la convention publique d'aménagement déjà citée.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver la convention de participation du constructeur proposé en application de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme et son montant de participation pour un montant de 30.920,00 € (Trente mille neuf cent vingt euros).

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

70 - Fonds de concours (FAEC) à la commune de Servian pour l'aménagement du secteur Est - Attribution.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Par délibération du 14 avril 2016 et avenant n°1 du 23 mars 2017, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a instauré un nouveau dispositif de Fonds de Concours pour l'Aménagement et l'Équipement des Communes dit FAEC, sur la période 2016-2020. Le règlement d'attribution a été défini pour faciliter la déclinaison du projet de territoire « Béziers Méditerranée 2025 ».

Il est rappelé qu'en vertu de ces dispositions les fonds de concours pouvant être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres sont autorisés si 4 conditions cumulatives sont réunies :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;

- le montant du fonds de concours ne peut pas excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours doit donner lieu à délibération concordantes adoptées à la majorité simple du Conseil Communautaire et et du/des Conseil municipal concernés ;
- et pour toute opération d'investissement, il est également nécessaire d'appliquer les conditions définies par les articles [L 1111-9 I 2°](#)) et [L 1111-10 III alinéa 1 et 2 du CGCT](#) selon lequel « *toute collectivité territoriale ou tout groupement de collectivités territoriales, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, assure une participation minimale au financement de ce projet [...] cette participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % ou 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.* », sous la réserve de trois types de dérogations légales, lesquelles ne s'appliquent pas en l'espèce.

La commune de Servian a présenté lors du bureau communautaire du 11 mars 2019 une demande d'intégration du projet d'aménagement du secteur Est du village à ce Fonds de Concours Aménagement et Équipement des Communes (FAEC). Il s'agit du 2ème projet présenté par la commune de Servian, ce qui est conforme au règlement d'attribution.

Le projet consiste à l'amélioration des équipements sportifs et culturels existants et surtout en l'aménagement de leurs accès sur l'ensemble du secteur Est du village (Cf. Annexe 1), et plus précisément à :

- La finalisation de la salle de spectacle de la Parenthèse par la construction de gradins rétractables,
- La requalification de la rue Pierre Puget, le traitement de l'entrée de ville route d'Alignan-du Vent, avec des aménagements facilitant des échanges entre les équipements et l'accessibilité globale du quartier, en cohérence avec le Plan de Déplacement Urbain de l'Agglomération :
 - aménagements de pacification de la voirie : traitement en zone 30 (chemin de la Pascal), chaussidou, traitement des carrefours,
 - aménagement de cheminement doux pour rendre accessibles les divers équipements communaux,
 - création de plateau traversant pour limiter la vitesse.

Le projet présenté par la commune répond au minima demandé par le règlement d'attribution de 4 des sept thématiques stratégiques conditionnant l'éligibilité du FAEC :

- La qualité architecturale, urbaine ou paysagère : amélioration du paysage urbain le long des voiries, amélioration de l'entrée de ville,
- La redynamisation par les services et équipements : diversification de l'offre de spectacle (gradins rétractable),
- La pacification de la voirie (zone 30) et les modes doux (parcours piéton sécurisé par traitement des carrefour, aménagement de chaussidou, aménagement de plateau traversant),
- La prise en compte d'aménagement du réseau pluvial en entrée de ville (route d'Alignan-du-Vent)

Considérant que :

- Le montant du Fonds de Concours apporté par Béziers Méditerranée ne peut excéder 700 000 € H.T pour l'ensemble des projets éligibles de la commune. La commune a bénéficié par convention du 30 avril 2018 d'un premier dossier FAEC à hauteur de 229 349,21€ HT : elle dispose donc d'un reliquat de 470 650,79€ HT pour deux autres projets potentiels.
- Le coût prévisionnel de ce 2ème dossier (travaux et maîtrise d'oeuvre) est estimé à 712 693 € HT,
- Le projet bénéficie de subventions tierces notifiées à hauteur de 6,6%, soit 47 303 € HT par l'Etat au titre du FSIL (notifié le 10/10/2016)
- Le montant du projet, une fois les participations tierces autres que fonds de concours déduites, est de 665 390 € HT.
- L'Agglomération participe au projet via son fonds de concours dédié à l'enseignement artistique à hauteur de 50 000 € HT (convention du 30/04/2018),
- Par conséquent, l'ensemble des fonds de concours ne pouvant dépasser 50 % du projet, - participations tierces déduites, le montant de l'aide apportable par le FAEC est de 282 695 € HT, ce qui est conforme au règlement.
- La participation de la commune sera de 332 695 € HT soit 46,7%.

Les modalités de versement du fonds de concours sont précisés dans la convention de partenariat annexée à la présente délibération (Annexe 2 - article 4) et dans le règlement d'attribution (Annexe 3- article 6).

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver la demande d'attribution à la commune de Servian du FAEC pour son projet d'aménagement du secteur Est de son village,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention de concours financier afférente à l'opération sus-citée,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

71 - Élaboration du schéma d'aménagement pour la valorisation patrimoniale et paysagère de l'entrée Est de l'Agglomération (RD612 route d'Agde- canal du Midi) - Plan de financement.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
 Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
 Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
 Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
 Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
 Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
 Michèle MILLER à Claude GEISEN,
 Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
 Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
 Laurence RUL à Michel HERAIL,
 Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
 Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
 Daniel PAREDES à Claude PATIN,
 Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

L'entrée Est de l'Agglomération Béziers Méditerranée, depuis la RD612 (route d'Agde), est située dans la zone sensible du Canal du Midi et traverse les communes de Cers et Villeneuve-les-Béziers. Cette entrée d'agglomération, importante pour le territoire, renvoie actuellement une image peu valorisante du biterrois. Elle reste en effet à réaménager dans sa section comprise entre le lieu-dit de Caylus et le giratoire de la Méditerranée, où subsistent de nombreux délaissés de part et d'autre de la Départementale 612.

Dans le cadre du réaménagement de la rocade, le Département a prévu d'intervenir sur le giratoire de la Méditerranée : la géométrie du rond-point existant va être modifiée par la réduction de la taille de l'anneau et l'aménagement de voies latérales d'évitement du giratoire. Le Département souhaite ainsi faciliter les échanges entre la RD612 et la RD64, et réduire les vitesses élevées pratiquées actuellement dans l'anneau du giratoire. Par ailleurs, le Département finalise actuellement une étude paysagère sur la partie giratoire, jusqu'à environ 200m à l'est. Le rendu de cette étude est prévu au 1er trimestre 2019 et le Département souhaite engager les travaux d'aménagement de l'anneau fin 2019.

Dans un souci de cohérence avec le projet du Département et dans le cadre de la révision en cours des documents d'urbanisme communaux, il est apparu opportun que l'Agglomération engage au plus tôt une étude paysagère et patrimoniale afin de définir un schéma d'aménagement de cette entrée d'agglomération. Ce projet viendrait compléter avantageusement les aménagements paysagers qui seront réalisés par le Département en 2019. Il permettra également de donner corps au "pôle touristique d'intérêt communautaire" qui avait été établi par délibération en date du 26/01/2012, sur la zone bâtie dégradée située entre le canal du midi et la RD612 ainsi que les abords du canal.

Cette étude présente un véritable intérêt pour le territoire car elle contribue à améliorer l'image du territoire, en intervenant sur un secteur stratégique et en proposant un traitement cohérent entre l'entrée d'agglomération et l'aménagement de la rocade réalisé par le Département.

Le schéma sera produit par l'Agglomération et co-construit (COPIL et COTECH) avec les communes concernées, ainsi que le Département, Voies Navigables de France, le SCOT et les divers services de l'Etat. Il pourra ensuite être intégré sous forme d'Orientation d'Aménagement et de Programmation dans les Plans Locaux d'Urbanisme des communes et dans le SCOT.

L'étude est estimée à 30 000€ HT. Une participation financière à hauteur de 10 000€ HT sera sollicitée auprès de la division Sites et Paysages de la DREAL Occitanie soit une participation financière estimée à 30% du montant de l'étude.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De valider le lancement de l'étude et son plan de financement,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

72 - Cession au groupe IN'LI SUD OUEST de la parcelle cadastrée OZ n°1125 commune de Béziers dans le cadre du projet de restructuration de l'îlot Alma / Saint Saëns.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,

Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Par délibérations en date des 23 juin 2011 et 21 juillet 2011, le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées section OZ n°389 et OZ n°1048 lots 1 et 3 à Béziers, dans le cadre du projet de restructuration de l'îlot Alma / Saint Saëns.

Ce projet de restructuration prévoyait notamment la production de logements aidés en construction neuve dans la partie arrière de l'îlot, réalisés depuis sur le foncier anciennement propriété de l'Agglomération et cédé depuis à un opérateur par délibération en date du 12 février 2015 (vente au prix fixé par France Domaine).

Suite à la redistribution du foncier de cet îlot, un reliquat d'une superficie de 512 m² issu de détachement parcellaire, cadastré section OZ n°1125 (anciennement OZ n°389 partie), est resté propriété de l'Agglomération.

Le groupe IN'LI SUD OUEST souhaite à présent réaliser le projet de restauration immobilière de l'ancien Hôtel Moderne, situé sur la partie avant de l'îlot, 5-7 avenue Saint Saëns, tel que prévu dans le projet global de restructuration de l'îlot Alma/saint Saëns. Ce projet est inscrit dans le programme « Action Cœur de Ville ».

Afin de réaliser son projet, le groupe IN'LI SUD OUEST a demandé à l'Agglomération de lui céder la parcelle cadastrée section OZ n°1125 d'une superficie de 512 m², moyennant le prix de 122.000 €. Ce prix correspond à l'évaluation fixée par France Domaine (avis n°2019-032V0203 délivré en date du 25/02/2019).

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver la cession au groupe IN'LI SUD OUEST par acte authentique de la parcelle cadastrée commune de Béziers section OZ parcelle n°1125, moyennant le prix de 122.000 €,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

73 - Désignation des représentants de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranéenne au comité syndical du Syndicat Mixte D'études et de travaux de l'Astien.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA,

Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,

Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,

Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,

Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,

Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,

Pascale LAUGE à Didier BRESSON,

Michèle MILLER à Claude GEISEN,

Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,

Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,

Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,

Laurence RUL à Michel HERAIL,

Gérard BOYER à Frédéric LACAS,

Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,

Daniel PAREDES à Claude PATIN,

Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Les orientations du SAGE de la nappe astienne, approuvé le 17 août 2018, a conduit le SMETA à engager une étude de gouvernance. Objectifs : identifier les moyens de renforcer l'assise juridique et financière de la structure pour pérenniser le portage du SAGE et assurer ainsi sa mise en œuvre dans les meilleures conditions.

Le résultat de ce travail a montré tout l'intérêt d'une reconnaissance du syndicat en établissement public territorial de bassin (EPTB) tant du point de vue de la lisibilité de son action, de ses relations privilégiées avec l'État et des nouvelles possibilités de financement qui s'y rattachent. Pour répondre aux critères de cette labellisation, le syndicat s'est engagé à réviser ces statuts et notamment à préciser ses missions en lien avec les missions définies à l'article L.211-1 du code de l'environnement. Il cherche aujourd'hui à mettre en cohérence son périmètre syndical avec son périmètre environnemental (périmètre du SAGE) afin de mieux coordonner l'action publique à l'échelle de la masse d'eau. Cet élargissement de périmètre passe par l'adhésion, au SMETA, des EPCI compétents concernés par l'emprise de la nappe astienne, en représentation/substitution pour ce qui concerne leurs communes déjà membres.

Un projet de nouveaux statuts a été proposé dans ce sens, le 26 novembre 2018, au comité syndical, qui a approuvé ces propositions d'évolution statutaire (délibération N°167), à l'unanimité.

Pour être en cohérence avec cette évolution, il est demandé à l'Agglomération Béziers méditerranée de solliciter l'extension du périmètre d'adhésion de la CABM au Syndicat Mixte d'Études et de Travaux de l'Astien à la commune de Valros et de désigner ses représentants en cohérence avec les dispositions des nouveaux statuts, soit 8 membres titulaires et 4 suppléants.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT, les délégués doivent être élus au scrutin secret, sauf si l'organe délibérant décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à ce type de scrutin.

De plus, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De désigner les huit délégués titulaires et les quatre délégués suppléants de la communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Travaux de L'Astien,

- D'appliquer les dispositions du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT, qui stipule que « le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (...), sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,

Après appel à candidature, se sont déclarés :

Membres titulaires :

- Béziers : Pascale LAUGE
- Cers : Jean Yves LE BOEZC

- Montblanc : Claude ALLINGRI
- Sauvian : Bernard AURIOL
- Sérignan : Jean Pierre BALZA
- Servian : Christophe THOMAS
- Valras : Claude NEUMANN
- Villeneuve les Béziers : Ariane DESCALS SOTO

Membres suppléants:

- Corneilhan : Dominique BIGARI
- Bassan : Alain BIOLA
- Lieuran : Robert GELY
- Valros : Michel LOUP

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, et dans la mesure où le nombre de candidat déclaré correspond au nombre de siège à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement comme suit :

Membres titulaires :

- Béziers : Pascale LAUGE
- Cers : Jean Yves LE BOEZC
- Montblanc : Claude ALLINGRI
- Sauvian : Bernard AURIOL
- Sérignan : Jean Pierre BALZA
- Servian : Christophe THOMAS
- Valras : Claude NEUMANN
- Villeneuve les Béziers : Ariane DESCALS SOTO

Membres suppléants:

- Corneilhan : Dominique BIGARI
- Bassan : Alain BIOLA
- Lieuran : Robert GELY
- Valros : Michel LOUP

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

74 - Convention Plan de Déplacements Entreprises Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée/ URSSAF Languedoc Roussillon - site de Béziers - Approbation.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président
Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Le Plan de Déplacements Entreprise (PDE) est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés au travail en favorisant l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture solo, tels que la marche à pied, le vélo, les transports en commun, le covoiturage, les véhicules propres, etc. (source : ADEME)

Cette démarche s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) du 30 décembre 1996 et a été réaffirmée par la loi Solidarité et Renouveau Urbain (SRU) du 13 décembre 2000.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est Autorité Organisatrice de Mobilité. Les principaux enjeux liés à cette compétence sont une meilleure organisation des transports collectifs et l'amélioration globale du fonctionnement des déplacements, afin de répondre, de manière optimale, aux besoins des habitants, et notamment des salariés réalisant des déplacements domicile/travail quotidiennement.

Aussi, l'Agglomération encourage les entreprises et les établissements publics présents sur son territoire à mettre en place des démarches PDE. De ce fait, elle souhaite formaliser dans le cadre de conventions, des partenariats avec les entreprises et établissements publics souhaitant s'engager dans une démarche PDE et mettre en place des actions communes sur son territoire.

L'URSAFF Languedoc Roussillon, et plus particulièrement le site de Béziers, est engagé dans une démarche de Plan de Déplacements Établissement.

La présente délibération a pour objectif de définir les engagements respectifs de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et l'URSSAF Languedoc Roussillon – site de Béziers, dans le cadre d'une convention.

Les engagements concernent notamment :

- un accompagnement méthodologique, de l'Agglomération, pour la réalisation du PDE de l'URSSAF Languedoc Roussillon – site de Béziers
- l'attribution, par l'Agglomération, d'une aide aux agents de l'URSSAF Languedoc Roussillon – site de Béziers, dont la résidence administrative est située sur le périmètre de l'Agglomération, lors de l'achat de Vélo à Assistance Électrique, dans la limite du budget alloué à cette action et selon les modalités fixées dans la délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2013.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver la convention Plan de Déplacements Entreprise entre la Communauté d'Agglomération et l'URSSAF Languedoc Roussillon,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Par délibération n°200 en date du 12 Juillet 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le choix de la société Vectalia Transport Urbain comme délégataire de la concession de service public relative à l'exploitation du réseau de transport urbain. Le contrat a été signé le 8 Août 2018.

La société dédiée « Vectalia Béziers Méditerranée » a été créée pour assurer le suivi de l'exploitation du service, conformément aux dispositions contractuelles.

Par délibération n°44 du 28 Février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 au contrat de concession attribué à la société Vectalia Transport Urbain. Cet avenant prévoit notamment la mise en place d'un comité de surveillance.

Ce comité de surveillance a pour objectifs principaux d'informer ses membres de la vie du réseau, notamment le suivi des dispositions contractuelles, la qualité du service, la mise en évidence des dysfonctionnements et les évolutions à envisager.

Ce comité de surveillance est composé d'un représentant par commune (nécessairement conseiller communautaire), du Directeur Général de Vectalia Transport Urbain et du Directeur du réseau BeeMob (directeur de Vectalia Béziers Méditerranée), et de deux membres de la société civile faisant partie du conseil de développement.

Il convient donc de désigner les 17 représentants de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au sein du comité de surveillance des transports publics urbains.

Il est enfin précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, les délégués doivent être élus au scrutin secret, sauf si l'organe délibérant décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à ce type de scrutin.

De plus, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De procéder à la nomination des 17 représentants de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au sein du comité de surveillance des transports publics urbains,

- D'appliquer les dispositions du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT, qui stipule que « le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (...), sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,

- Après appel à candidature, se sont déclarés : Frédéric LACAS, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Dominique BIGARI, Odette DORIER, Jean Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Jean Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS et Régis VIDAL.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, et dans la mesure où le nombre de candidats déclarés correspond au nombre de sièges à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement comme suit : Frédéric LACAS, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Dominique BIGARI, Odette DORIER, Jean Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Jean Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS et Régis VIDAL.

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

76 - Aménagement de l'entrée Ouest de Béziers - Création d'une Voie Pénétrante - Lancement de la procédure de déclaration d'enquête d'utilité publique et parcellaire.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,

Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,
VU le dossier de demande d'enquête préalable à la Déclaration d'utilité Publique et d'enquête parcellaire annexé à la présente délibération,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée envisage l'aménagement de l'entrée Ouest de Béziers. Ce dossier fait l'objet d'une maîtrise d'œuvre assurée par le bureau d'études BEI. En date du 23 janvier 2018, le Bureau Communautaire a validé le programme d'aménagement. Il est envisagé l'aménagement d'une voie à double sens, dénommée "pénétrante Ouest", sur une longueur de 750m entre le giratoire Boualem (sur la RD609, route de Narbonne) et l'avenue de Sérignan. Cette voie sera accompagnée d'une piste cyclable et d'aménagements paysagers.

L'objectif principal est de fluidifier les flux de circulation et de réduire les trajectoires en entrée de ville. En parallèle et dans une démarche de valorisation des berges de l'Orb et du Canal du midi, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée poursuit sa dynamique de requalification de l'espace public et de développement des cheminements doux avec le réaménagement du Quai Port Notre Dame (traitement qualitatif des sols – cheminement doux – réduction de la circulation automobile aux seuls riverains – mobilier urbain) et la mise en place d'une piste cyclable entre le site de Fonsérannes et l'Orb.

Suite à la décision de l'autorité environnementale de l'État, le projet est soumis à l'étude d'impact après avoir fait l'objet d'un examen au cas par cas (décision n°2017-005283). Elle entre donc dans le champ des projets soumis à évaluation environnementale et doit à ce titre être soumise à enquête publique dans la mesure où elle est susceptible d'affecter l'environnement.

Cette opération d'aménagement de l'espace public nécessite l'acquisition des terrains nécessaires au projet. L'acquisition par voie amiable n'ayant pas abouti, l'expropriation est indispensable à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général. Préalablement à l'expropriation, l'utilité publique doit être démontrée et un arrêté de DUP doit être pris.

Le projet doit donc faire l'objet d'une enquête publique et parcellaire régie par le Code de l'environnement. Le dossier d'enquête peut toutefois intégrer en complément, des éléments demandés par le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il est présenté les deux dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire sur la base desquels il y a lieu de demander à la sous préfecture l'ouverture d'une enquête publique conjointe.

L'opération étant soumise à enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, l'enquête préalable à la DUP sera réalisée en application des articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants du Code de l'environnement. La composition du dossier est toutefois complétée par les pièces demandées aux articles L110-1, R111-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

A ce titre le dossier d'enquête préalable à la DUP comprend :

- 1° Une notice explicative
- 2° Le plan de situation
- 3° L'étude d'impact
- 4° Le résumé non technique de l'étude d'impact
- 5° Le plan général des travaux et les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- 6° Le périmètre délimitant les immeubles à exproprier
- 7° L'estimation sommaire des dépenses et des acquisitions à réaliser
- 8° Les avis émis sur le projet

Le dossier d'enquête parcellaire comprend conformément aux dispositions de l'article R131-3 du Code de l'Expropriation un plan parcellaire des terrains et un état parcellaire. Il est accompagné d'une notice introductive.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire en vue de la réalisation de l'aménagement de l'entrée Ouest de Béziers, telle que prévu au dossier d'enquête présenté,

- De demander à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Béziers l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de l'aménagement de l'entrée Ouest de Béziers et d'une enquête parcellaire préalable à la Déclaration de Cessibilité,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

77 - Réalisation du Palais des sports déclaré d'intérêt communautaire - Avis sur les suites à donner à la procédure de marché global de performance.

Reçu en Sous-préfecture le : 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel LOUP, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie GIMENO, Magali PALERMO, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jean-Michel DU PLAA, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Claude PATIN, François PERNIOLA, Pascal RESPLANDY, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Alain BIOLA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,
Nataly DARTIGUELONGUE à Alberte FREY,
Caroline DESCHAMPS à Bénédicte FIRMIN,
Odette DORIER à Elisabeth PISSARRO,
Agnès JULLIAN à Gérard ABELLA,
Pascale LAUGE à Didier BRESSON,
Michèle MILLER à Claude GEISEN,
Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Laurence RUL à Michel HERAIL,
Gérard BOYER à Frédéric LACAS,
Adil CHOUKRI TOURI à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Claude PATIN,
Régis VIDAL à Dominique BIGARI.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Magali PALERMO.

Par délibération en date du 12 novembre 2015, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a déclaré d'intérêt communautaire la création et la gestion d'un équipement sportif à rayonnement départemental, dans le cadre de la compétence optionnelle relative à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipement sportif d'intérêt communautaire.

Il a défini les caractéristiques de cet équipement (une salle multi-sports avec 1 500 places assises, vestiaire, stockage, hospitalité... ; une salle polyvalente multi-sports modulable de 400 m² et un parking aérien de 350 places). Par délibération du 15 février 2018, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé de lancer une consultation en vue de l'attribution d'un marché global de performance (article 92 du décret 2016-360 du 25 mars 2016) pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du Palais des sports.

Conçues à la fois pour accueillir des activités sportives amateur et d'entraînement (associations et clubs sportifs locaux, écoles, collèges, lycées...) et les activités du club professionnel de volley ball féminin « Les Angels », la capacité et le dimensionnement des installations sportives ont été établis sur la base des règles d'homologation fédérales des salles multi-sports telles que définies par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Intervenant au-delà du champs de compétences délégué par le Ministère, la fédération française de volley ball, en relation avec la ligue professionnelle et la confédération européenne de volley ball, complexifie les normes techniques et notamment en termes de capacité de places assises, pour des impératifs d'ordre commercial et d'accueil des partenaires, médias et diffuseurs télévisuels.

C'est ainsi que, si pour le championnat de France de volley ball, le minimum requis est de 1 500 places, le bureau de la ligue nationale de volley, le 13 décembre 2018, a demandé une capacité de 2 000 places pour l'organisation de la finale féminine saison 2018-2019. (3 000 places pour les équipes masculines).

De même, la Confédération Européenne de Volley (C.E.V.) qui gère entre autre les compétitions européennes de clubs, a fixé pour les féminines à 1 500 places le minimum requis pour la CEV Cup et la Champion's League (4^e tour et play off round) et à 3 000 places les finales de Champion's League et 5 000 places pour les finales d'équipes masculines et championnats internationaux et européens.

Face à ces évolutions et ces incertitudes, et afin de concevoir un équipement sportif qui puisse dans la durée accueillir sans contraintes toutes les compétitions pour tous les sports de salle, il est proposé de revoir la capacité en la fixant au minimum à 2 000 places assises.

- Toutefois, considérant que toute modification substantielle du marché en cours, dont les offres finales ont été déposées le 31 janvier 2019, remettent en cause les conditions initiales de la mise en concurrence, que ce soit au stade de la candidature ou au stade des offres, et qu'elles sont susceptibles, à la fois de fausser la concurrence, et d'avoir un effet discriminatoire,
- Considérant, par ailleurs que le marché lancé dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif (article 76. III du décret marchés publics), ne permet pas de négocier ou modifier les offres finales déposées par les candidats le 31/01/2019.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De ne pas poursuivre la procédure de marché global de performance en cours pour des motifs d'intérêt général,
- D'étudier le lancement d'une nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence sous la forme la mieux adaptée, sur la base d'un cahier des charges qui sera établi en concertation avec les autorités sportives compétentes (Ministère des Sports, fédérations, ligues, clubs...) et les collectivités locales et institutions partenaires financiers potentiels
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant , à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	55
Présents :	39
Représentés :	16
Absent :	0
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité.